UETIMATUM

EXPRESS

Bulletin de l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante

Numéro spécial - 21 février 2008

Construire une lutte collective pour une éducation accessible et de qualité

Par le Comité journal et le Conseil exécutif

L'éducation est-elle une valeur essentielle pour notre société? À en voir les sondages il semblerait que oui, mais lorsque que vient le temps de poser des gestes concrets pour en faire un projet collectif socialement acceptable, notre gouvernement n'est pas au rendez-vous.

En effet, le cœur des problèmes récurrents en éducation se trouve en un sous-financement chronique. Le gouvernement ne propose aucune mesure afin de mettre fin à cette situation inacceptable. Pourtant, les étudiants et les étudiantes ne sont pas les seul-e-s à souligner le caractère critique de la situation. La CSQ a entre autres exigé, lors d'une sortie publique le 4 février dernier, un réinvestissement public de près de 1,5 milliard en éducation, provoquant ainsi le cynisme de la ministre des Finances, Monique Jérôme-Forget, qui s'appuie encore et toujours sur la supposée crise des finances publiques pour justifier son inaction. Pourtant, si crise il y a,

qu'est-ce qui justifie des choix de finances publiques telles l'abolition de la taxe sur le capital et les baisses d'impôts à même le retour de péréquation tant attendu, lorsque des ministères comme la Santé et l'Éducation sont sous-financés?

Si nous sommes ici nombreux et nombreuses à revendiquer dans les rues en ce 21 février 2008, c'est pour remettre de l'avant l'importance qu'occupe le concept du choix politique. Arrêtons d'accepter passivement les mesures répressives injustifiées de l'État. Un exemple flagrant de cette situation est sans aucun doute le dégel des frais de scolarité. Loin

de financer davantage le système d'éducation, ce dégel n'est qu'un prétexte pour donner libre cours au désengagement de l'État en éducation;

en fait, des 375 millions de dollars de sous financement annuels des universités le dégel ne rapportera que 71,25 millions de dollars, comblant

Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (514) 390-0110 http://www.asse-solidarite.qc.ca

http://www.asse-solidarite.qc.ca ultimatum@asse-solidarite.qc.ca difficilement le gouffre, sans comptabiliser le désengagement proportionnel du financement de l'État. C'est pourquoi l'ASSÉ propose les revendications suivantes pour faire de l'éducation un véritable projet de société.

Tout d'abord, la gratuité scolaire à tous les niveaux est un projet de société qui vient garantir une égalité des chances dans l'accès au droit à l'éducation, moteur de la démocratie. Cette éducation gratuite devra toutefois être bonifiée d'un réinvestissement pour une amélioration de la qualité des ressources et services, libre de l'emprise du

GOUVEPINEMEN

INCONSCIENT

privé. C'est ainsi que l'établissement d'un système de garde public adapté à la condition étudiante permettra une véritable conciliation études-famille.

Les revendications de l'ASSÉ concernent l'ensemble de la société : l'éducation est une responsabilité sociale que doivent prendre en charge tous ceux et toutes celles qui croient en son rôle de premier plan dans une société démocratique. L'éducation, don d'une société à son avenir, est une responsabilité sociale qui doit être assumée par tous et toutes.

Contre le désengagement social que connaît présentement la société québécoise, l'ASSÉ défend une visionparticipative de la démocratie, dans laquelle les citoyens et citoyennes se réapproprient les espaces de réflexion et d'action. C'est en effet par l'action et la réflexion collective que nous transformerons cette société, et nous interpellons pour ce faire l'ensemble de la population.

Devant le discours uniforme de la classe politique, les mouvements sociaux doivent défendre une vision progressiste de la société: l'appui de la population est plus qu'essentiel pour

permettre une transformation en profondeur de cette société qui en a bien besoin. Il est essentiel que nous nous rassemblions pour aller au-delà du cirque néolibéral, et enfin construire la société dont nous

Cette manifestation n'est qu'un pas dans la lutte que nous menons pour concrétiser ce projet de société.

Politique sur les frais afférents **Frais obligatoires** ou frais d'un sous-financement chronique?

Par Jessyka Boulanger

Comme « pacte social de l'éducation postsecondaire », la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) propose au gouvernement deux options : une loi-cadre sur les frais afférents¹ et l'impôt post-universitaire. Par leurs visions clientélistes et individualisées, ces propositions mettent en danger l'essence même de l'organe émancipateur d'une société : l'éducation. La ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, tente de de calmer l'indignation provoquée par la hausse des frais de scolarité en proposant d'adopter l'une de ces options : le projet de la loi-cadre modifié règlementant la hausse des frais afférents. Tout ceci est une belle mascarade : ces frais afférents sont la conséquence directe du sous-financement en éducation. La ministre Courchesne, par ce projet, exclut la réalité des cégeps. Là aussi, on dénote une hausse de frais afférents fulgurante au sein de plusieurs institutions. Encore une fois, le gouvernement nie sa responsabilité et traite l'éducation comme un produit de consommation, car après tout comme le dit la ministre elle-même en abordant le thème de l'éducation : « ... en tant que consommatrice je veux que le service que je reçois corresponde aux prix que je le paie... »

Courchesne: en faveur d'une barrière Ce projet est basé sur la loi-cadre suggérée financière permanente

Les orientations annoncées par la ministre Courchesne le 15 février introduisent les frais afférents sous l'appellation de frais institutionnels dits obligatoires². Par leur définition, les institutions conservent entre elles cette disparité sur les frais perçus, dont la hausse seulement serait réglementée sur une période fixe de trois ans, déresponsabilisant plus l'État.

Selon cette politique, toute négociation de hausse se ferait « entre les associations étudiantes et les administrations des établissements universitaires ». Dans aucun cas, un refus d'augmentation ne serait possible, puisque sans accords entre les deux parties, les modalités proposées par le gouvernement³ seraient imposées, prévoyant une augmentation de moins de 2 % pour les institutions ayant des frais institutionnels énormes et entre 9 % à 28 % pour celles ayant les plus bas. Ainsi, une hausse aura un impact bien plus important sur l'accessibilité pour les étudiantes et les étudiants fréquentant une université ayant des frais afférents bas, surtout dans les régions.

De plus, rappelons-nous qu'à chaque session, les droits de scolarité universitaires augmentent de 50 \$ allant à une hausse totale de 500 \$ à terme4 ce qui s'ajoute à la facture étudiante. Il ne faut pas oublier qu'en aucun cas le gouvernement n'a précisé ses intentions au-delà de cinq ans.

Le sous-financement :

par la FEUQ. Cette loi est une porte ouverte à l'instauration des droits de scolarité au cégep. Tout en stipulant que la perception des droits de scolarité ne dépasserait pas un montant fixe, les cégeps sont inclus

dans la définition d'établissement universitaire. La FEUQ nie ainsi, que la présence de tous frais obstrue le droit universel à l'éducation à la base de l'existence des cégeps.

Dérive de la lutte pour le droit à l'éducation

Leurs analyses ont totalement intégré l'idéologie du capital humain, selon laquelle l'éducation n'est qu'une formation professionnelle procurant un emploi et un revenu satisfaisant niant toute contribution intellectuelle à la société. Elle est en ce sens un investissement personnel et non une responsabilité sociale. La FEUQ allant de pair avec le gouvernement sous-entend que l'éducation postsecondaire est un privilège social et non un droit collectif.

Peut-on se surprendre de cette attitude soumise, alors que les fédérations s'embourbent dans le concertationnisme en pensant encore faire changer d'idée le gouvernement? Ce n'est qu'en faisant activement pression sur ce gouvernement que nous le ferons reculer. Le temps n'est plus à la paperasse, mais à la construction d'un véritable rapport de force.

1 - Les frais afférents sont des frais supplémentaires aux frais de scolarité qui sont instaurés et gérés par les universités et les cégeps.

étant les frais autres que les frais de scolarité imposés par les universités à leurs étudiants et étudiantes. Ils couvrent un ensemble

e services qui varient d'un établissement à l'autre, d'une année à l'autre et, aussi, à l'intérieur d'un même établissement, d'une faculté ou d'une unité d'enseignement à l'autre. Ils englobent notamment les frais généraux, technologiques, de service, de droits d'auteur et de rédaction de thèses.», Jean-Pascal Bernier, Attaché de presse de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre de la Famille, Les frais institutionnels obligatoires seront dorénavant réglementés, le 15

février 2008, http://www.mels.gouv. qc.ca/ministere/info/index.asp?page=co mmuniques&id=193

3 - « l'augmentation des frais afférents qui sera autorisée par le ministère sera limitée à 50 \$ par année pour les universités qui facturaient moins de 555 \$ durant l'année scolaire 2006-2007, à 25 \$ pour les universités qui facturaient entre 555 \$ et 699 \$ et à 15 \$ pour les universités qui facturaient plus de 699 \$. », Jean-Pascal Bernier, Attaché de presse de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre de la Famille, Les frais institutionnels obligatoires seront dorénavant réglementés, le 15 février 2008, http://www.mels. gouv.qc.ca/ministere/info/index.asp?page=comm uniques&id=193

4 - Jean-Pascal Bernier, Attaché de presse de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre de la Famille, La ministre Michelle Courchesne annonce la concrétisation d'engagement électoraux du gouvernement en matière d'enseignement supérieur, le 28 juin 2007, http://www.mels.gouv.qc.ca/cpress/cprss2007/c070628.asp?page=virage

Sous-financement

Par Éric Martin

Qui possède le fric possède le choix, dans une société où toute une économie serait livrée aux caprices des entrepreneurs dont les intérêts sont purement nombrilistes. Les décisions des gouvernements représentent davantage ces intérêts privés plutôt que ceux de la population en général. Cette situation prend particulièrement forme dans le cas de ce que nous dénonçons aujourd'hui : le sous-financement du système d'éducation, bien que la situation soit semblable dans plusieurs autres milieux de services publics; comme la santé.

exemple éloquent de dérive gouvernementale

Ce que les réformes nous disent donc, aujourd'hui, c'est que l'éducation se veut un élément secondaire de la société, une pacotille peu utile, dont l'État ne devrait se préoccuper que pour conserver un minimum de crédibilité auprès de l'électorat. Par réformes, entendons l'ensemble des éléments du sous-financement en éducation; des hausses de frais de scolarité (le 500 \$ au terme de 2012 et au rythme de 50 \$ par session, etc.), puis les « plans de redressement » (sic) qui semblent bourgeonner de toutes parts ces temps derniers (ce qui signifie des coupures et des fermetures dans les cours et programmes dits non rentables dans les universités - la « liste orange » de l'UQAM), des hausses des frais afférents dans les cégeps et universités, des projets spéciaux (comme l'îlot voyageur de l'Université du Québec à Montréal) dont sont forcées de se munir les institutions d'enseignement et qui

extragouvernemental, justifiant ainsi par le fait même notre critique de « sous-financement de Les recherches du ministère de l'Éducation

que l'intérêt d'avoir gouvernement, en principe, et des impôts, c'est d'éviter que des institutions à caractère publiques doivent se monnayer pour parvenir à remplir les mandats pour lesquels elles ont été créées et qu'elles puissent ainsi centrer toutes leurs énergies à mieux remplir leurs objectifs sociaux. Dans le cas de l'éducation, on parle donc d'éduquer, d'instruire une société, donc ses membres; ce qui, en principe, devrait se faire sans discrimination dans une société qui se dit démocratique... mais le niveau de revenu des étudiants et étudiantes remet de manière très évidente les valeurs discriminatoires dans le débat quant à l'accessibilité; dans la mesure

n'ont pour objectif que de fournir un revenu où il y a des coûts associés à l'éducation.

le disent aussi bien que nous: c'est une présence scolaire fortement diminuée, de l'ordre de 10 % de réduction de présence en éducation postsecondaire, qu'engendrent les augmentations de 500 \$ de frais de scolarité, pour ne nommer que ça. Le tout demande donc que lesdites institutions d'enseignement demeurent accessibles, libres du privé (qui oriente et manipule dans son intérêt propre), avec des ressources diverses et riches permettant aux membres une qualité optimale d'enseignement, incluant professeure-s heureux et heureuses. Ces principes fondamentaux ne pourront jamais être atteints sans contrebalancer les effets pervers du sousfinancement par un réinvestissement public